

– Tarif et détermination de la contribution familiale trimestrielle (quotient)

- Grille tarifaire trimestrielle et quotient

Quotient	Tranches		Tarif pour enft* 1 (ainé)	Tarif pour enft* 2	Tarif pour enft* 3	Tarif pour enft* 4	Tarif pour enft* 5
Quotient 1	-	7 000	194 €	188 €	107 €	105 €	103 €
Quotient 2	7 001	8 000	284 €	275 €	156 €	153 €	151 €
Quotient 3	8 001	9 500	381 €	370 €	210 €	206 €	202 €
Quotient 4	9 501	11 500	481 €	467 €	265 €	260 €	255 €
Quotient 5	11 501	13 500	543 €	527 €	299 €	293 €	288 €
Quotient 6	13 501	15 000	609 €	591 €	335 €	329 €	323 €
Quotient 7	15 001	18 000	695 €	674 €	382 €	375 €	368 €
Quotient 8	18 001	22 000	801 €	777 €	441 €	433 €	425 €
Quotient 9	22 001	25 000	866 €	840 €	476 €	468 €	459 €
Quotient 10	25 001	40 000	912 €	885 €	502 €	492 €	483 €
Forfait	40001		1 140 €	1 106 €	627 €	616 €	604 €

Fréquence :

- 3 factures trimestrielles par année scolaire pour 10 mois de scolarisation,
- une facture ou un avoir fin juin (solde négatif du porte-monnaie de la restauration scolaire, bourses, remboursement éventuel de la caution...).

*uniquement pour les enfants scolarisés dans le centre scolaire Saint-Marc.

- Détermination du quotient

➤ Sur l'avis d'imposition, relever :

- Le revenu fiscal de référence ->**RFR**
- Le nombre de parts ->**NP**
(Les parents isolés peuvent rajouter une $\frac{1}{2}$ **part uniquement si la lettre « T » est mentionnée dans cas particulier de l'avis d'imposition**)

Calcul : **RFR** divisé par **NP** = Tranche qui correspond au quotient.

Exemple :

- Le revenu fiscal de référence 25 000 € -> RFR
- Le nombre de parts 3 -> NP

$25000 / 3 = 8\,333,33 \Rightarrow$ d'après le tableau de la grille tarifaire, vous vous positionnez en **quotient 3**.

➤ Réduction

Les **professeurs ou salariés du Centre Scolaire Saint-Marc**, bénéficient pour leur(s) enfant(s) scolarisé(s) dans le Centre Scolaire Saint-Marc, d'une réduction de 30 % du quotient dans lequel ils se classent en fournissant **une attestation de travail de l'année de référence soit 2025-2026** ainsi que la copie DE TOUTES LES PAGES de **l'avis d'imposition 2024 sur les revenus de 2023**.

Article 7 – les bourses

Le lycée Belmont ayant un statut privé sous contrat d'association avec l'état est habilité à recevoir des élèves boursiers. Les demandes de bourses seront à déposer au secrétariat du lycée au mois de septembre. La procédure et le barème seront rappelés dans les circulaires de rentrée. La bourse est reversée trimestriellement à partir de la facture du 2^{ème} trimestre.